



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix juin à 18 heures 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bergeroux de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, , VARCIN Alexandre.

Absents excusés: Mmes AILLAUD Marion BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline. Messieurs HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed,

Procuration : Mme AILLAUD Marion donne procuration à Mme Sonia FONTAINE, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mr Gilles GONCALVES.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 00.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Gilles GONCALVES est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 29 avril 2021 est approuvé.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION

Madame le maire a exercé sa délégation pour un T3 le 1er juin 2021 pour un loyer de 402,72 €.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le maire a exercé sa délégation pour une concession de 60 euros et pour une concession de 25 €.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le maire a renoncé au droit de préemption pour 7 dossiers :

Consorts FABRY pour les parcelles AD 142 et AD 602, 1 rue du Four, au profit de Mme MORICONI Carmen.
Mr et Mme M'BATI Frédéric pour la parcelle AD 220 (lot 3), 43 Grand'Rue, au profit de Mr et Mme MARTIN Eugène.

Mr et Mme M'BATI Frédéric pour la parcelle AD 220 (lot 4), 43 Grand'Rue, au profit de Mr VIRASSAMY Fabrice.

Mme CESARD Emmanuelle pour la parcelle AC 222, 37 avenue de Haute Provence, au profit de Mme TABOURET Pauline.

Mr et Mme RAUJOUAN Philippe pour les parcelles AD 306 et AD 307, 6 traversière du Laurier, au profit de Mme HASLE Catherine.

SARL OLIFANT FINANCE pour la parcelle AC 760, 2 rue du 19 mars 1962, au profit de Mr et Mme OGUZ Muhammed.

SCI ADB pour les parcelles AD 391, Le Village, au profit de CAM BARNEOUD.

POINT N°2 : VENTE D'UN CAMION

Mme le maire explique la raison de ce petit conseil, par l'opportunité de vendre le camion immédiatement.

M Stéphane MUNOZ explique que suite à l'état des lieux effectué sur le parc des véhicules des services techniques,

Il a fait le constat que ce camion qui ne sert que pour le déneigement coûte cher en assurance et en entretien. Seuls 2 agents ont le permis poids-lourd.

Il a recherché des acheteurs car le camion n'est plus côté à l'argus: 3 se sont portés acquéreurs au prix de 15000 € et un au prix de 20000€.

Il propose donc de le vendre à la société URBELEC au prix de 20000 €.

Voté à l'unanimité.

Les 2 points étant liés, le point n°4 sera étudié avant le point n° 3

POINT N° 4 : ACHAT D'UN TRACTEUR

Afin de remplacer le véhicule de déneigement, M. Munoz propose l'acquisition d'un tracteur qui servira à la fois au déneigement mais aussi à d'autres tâches dans l'année. Il s'agit d'un tracteur dont le prix est de 17500€ HT soit 21000 € TTC.

M. Varcin demande quel est le modèle : il s'agit d'un modèle à 4 roues motrices avec 2 points de relevage.
M. Varcin propose de donner à la commune un semoir dont il ne se sert plus et qui pourra être adapté sur ce tracteur.

Mme le maire l'en remercie vivement.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 3 : DECISION MODIFICATIVE N°1 -2021

Mme le Maire propose une décision modificative pour régulariser des opérations d'ordre à la demande de la perception :

Chapitre 041 Opérations patrimoniales:

Art 2128 en dépenses + 20 centimes

Art 2031 en recettes : + 20 centimes

Voté à l'unanimité.

=====
La Séance est levée à 18 heures 10.
=====

Le Secrétaire de Séance
Mr Gilles GONCALVES

